



Conseil du développement industriel

Quarante-neuvième session

Vienne, 12-15 juillet 2021

Comité des programmes et des budgets

Trente-septième session

Vienne, 26-28 mai 2021

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

Gestion générale des risques

Gestion générale des risques

Rapport du Directeur général

Le présent document fait le point sur la stratégie de l'ONUDI en matière de gestion générale des risques, dont il a été précédemment rendu compte à la quarante-huitième session du Conseil du développement industriel (IDB.48/13).

I. Rappel

1. Le présent document donne des informations sur les progrès accomplis après la publication, le 16 septembre 2020, du rapport portant la cote IDB.48/13, qui annonçait la création, dans le Cabinet du Directeur général, d'un poste de conseiller spécial pour la coordination des opérations et la gestion des risques. La création du Bureau du Conseiller spécial a été un élément marquant de la restructuration du Secrétariat entreprise en juin 2020. Ce nouveau poste contribue à la gouvernance de la gestion des risques institutionnels de l'ONUDI de deux manières : premièrement, il s'agit d'un poste à plein temps à la classe D-2 ; deuxièmement, il facilite l'intégration de la gestion des risques dans la prise de décisions car le Conseiller spécial est membre du Conseil exécutif de l'ONUDI.
2. Le présent document donne un aperçu des initiatives entreprises au dernier trimestre de 2020 et au premier trimestre de 2021.

II. Faits nouveaux

3. Les mesures prises par l'ONUDI pour renforcer la gestion des risques dans le cadre de ses opérations sont inspirées par celles prises dans l'ensemble du système des Nations Unies. À cet égard, les principales références de l'Organisation sont l'édition 2020 du rapport du Corps commun d'inspection (CCI), intitulé « Gestion du risque institutionnel : approches et utilisations dans les entités des Nations Unies » ([JIU/REP/2020/5](#) et [A/75/718](#)) ; les observations faites par le Secrétaire général de

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



l'Organisation des Nations Unies et le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination sur le rapport du CCI et présentées à l'Assemblée générale (A/75/718/Add.1) ; et le modèle de maturité de référence pour la gestion des risques présenté par le Comité de haut niveau sur la gestion au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CEB/2019/HLCM/25).

4. Le modèle de maturité de référence est un cadre particulièrement utile pour mesurer systématiquement les progrès accomplis par l'ONUDI dans la prise en compte des concepts et des pratiques de gestion des risques dans ses opérations. Il définit six domaines : le cadre stratégique, l'organigramme, un plan d'action réaliste, des outils de suivi, le développement des compétences et, enfin, le changement de culture. Ces différents domaines sont évalués sur une échelle de cinq niveaux de maturité : « initial », « amorcé », « établi », « avancé » et « supérieur ». Appliqué à l'ONUDI, ce modèle vise à guider progressivement l'Organisation vers le niveau supérieur dans chacun des six domaines.

5. Le cadre stratégique a été créé en janvier 2021 par la circulaire du Directeur DGB/2021/01 intitulée « UNIDO Enterprise Risk Management (ERM) policy » (Politique de gestion des risques institutionnels de l'ONUDI). Cette politique s'inspire du rapport du CCI sur la gestion des risques dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2020/5) et des meilleures pratiques internationales recueillies et synthétisées par le Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway. La politique de gestion des risques institutionnels est parue en même temps que les documents d'orientation sur les dispositifs de contrôle interne et d'application du principe de responsabilité, et s'inscrit dans un système renforcé de responsabilité caractérisé par une cohérence interne et l'imbrication de ses éléments.

6. Avant de la promulguer par la circulaire DGB/2021/01, le Conseil exécutif de l'ONUDI a approuvé la politique de gestion des risques institutionnels en septembre 2020. En octobre 2020, il a également adopté un plan d'action concret, dans le cadre des « priorités du Directeur général en matière de gestion des risques pour 2021 », qui paraîtra en 2021 sous la forme d'une instruction administrative. L'objectif est de commencer par se concentrer sur un nombre limité de risques critiques relevés aux quatre niveaux du cadre intégré de résultats et de performance.

7. Un réseau de coordonnateurs de la gestion des résultats et des risques a été créé en décembre 2020 pour aider à recenser et à surveiller les risques sous la direction du Bureau du Conseiller spécial, contribuer à généraliser les pratiques permettant la connaissance et l'atténuation des risques dans l'ensemble des opérations de l'ONUDI, et encourager une culture de la gestion des risques dans l'Organisation. En coopération avec le Bureau du Conseiller spécial et les mécanismes appropriés de communication de l'information aux autorités décisionnaires, il pose les bases de la gouvernance des risques dans le Secrétariat. Le Conseil exécutif a considéré simultanément les risques et les résultats pour mettre en évidence le fait que des risques étaient associés à la réalisation de tous les objectifs institutionnels.

8. En 2021, l'ONUDI se concentrera sur le développement des compétences en concevant des programmes de formation et en mettant au point des outils informatiques de suivi permettant de recenser, hiérarchiser, rassembler et gérer les risques. Une entreprise à long terme visant à encourager une culture institutionnelle de la connaissance et de l'atténuation des risques sera également lancée durant l'année.

9. En adoptant et en mettant en œuvre les initiatives systématiques mentionnées, l'ONUDI gravira progressivement les échelons du modèle de maturité de référence.

III. Mesure à prendre par le Comité

10. Le Comité est invité à prendre note des informations fournies dans le présent document.